

ATTESTATION DE DEBUT DE MOBILITE
Confirmation of arrival

A FAIRE COMPLETER au début de la mobilité d'études dans l'établissement et à déposer sur le portail de mobilité dans le formulaire 2023/24 – 2 – Suivi de mobilité – Début de séjour

Programme de mobilité :

- Europe ETUDES Erasmus+ Europe ETUDES (autre)
 Hors-Europe ETUDES Erasmus+ Hors-Europe ETUDES (autre)
 Double Diplôme

Les dates indiquées doivent correspondre à **votre 1^{er} jour de présence** dans l'établissement pour la date de début de séjour et à votre dernier jour de présence dans l'établissement d'accueil (ex. : fin de la période d'examens, de cours, et non votre date effective de départ) pour la date de fin de séjour.

ORGANISME D'ACCUEIL / HOST INSTITUTION

Nom de l'organisme/Name of institution :

Code Erasmus/Erasmus Code (si applicable/if relevant) : (exemple : E MADRID18)

Pays/Country :

ATTESTATION / CERTIFICATE

« Nous confirmons que Mme /M venant de l'Université d'Orléans (F ORLEANS01)
"We hereby confirm, that Ms/Mr coming from the University of Orléans (F ORLEANS01)

s'est inscrit(e) dans notre établissement (Code Erasmus si applicable) pour effectuer une mobilité d'études dans le cadre du programme précité
has registered at our institution (Erasmus Code if relevant) to carry out a mobility for studies in the framework of the above mentioned programme.

Les dates prévues du séjour d'études sont / The planned dates of the study period are:

du / from/...../20..... au / to...../...../20.....
(ne pas inclure la période de rattrapages / do not include the re-sit/retake examination) »

Nom et statut de la personne autorisée dans l'établissement :
Name and position of the authorized person at the host institution:

Lieu / Place :

Date / Date :

Signature / Signature :

Cachet de l'établissement / Stamp of the institution :

Cette attestation **ne doit comporter aucune rature ou correction au blanc.**
This certificate shall not contain any erasures or alterations.

Cette seconde attestation, à déposer sur le portail de mobilité en fin de séjour, permettra le versement du reliquat des aides financières et, le cas échéant, la rectification de la durée réelle du séjour.